

AU CONSEIL COMMUNAL

PETITION ADRESSEE A LA MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

(Circulation sur la rue du Cheminet)

Yverdon, septembre 2011

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, *Nadane La Présidente*
du Conseil communal,

Depuis décembre 2010, nous subissons les conséquences de la décision très précipitée de la Municipalité de fermer à la circulation le pont de la Rue de Montagny, ainsi qu'une partie de la Rue Saint-Georges. En effet, selon des comptages effectués au début de l'année 2011, la circulation sur la Rue du Cheminet a presque doublé. Ce sont désormais 6'200 véhicules qui empruntent cette route contre 3800 voitures auparavant. Cette augmentation est essentiellement due au trafic de transit entre le centre-ville et la zone commerciale en Chamard et vice versa, les automobilistes n'empruntant pas l'itinéraire de la Rue de Neuchâtel. Nous nous interrogeons aussi au sujet de la décision de supprimer des places de parc et de modifier le carrefour Rue des Uttins/Rue du Cheminet, puisque ces changements, en facilitant le trafic, incitent les automobilistes à transiter par la Rue du Cheminet et à éviter la Rue de Neuchâtel. Nous voyons désormais passer devant chez nous des camions, de nombreuses camionnettes, ainsi que des voitures conduites par des frontaliers, ce qui n'était pas le cas avant le mois de décembre 2010. Nous ne saurions subir cet important accroissement du trafic de transit en particulier pour les raisons suivantes :

- Le cadre de vie des habitants de la Rue du Cheminet s'est nettement péjoré. L'augmentation du trafic occasionne de nombreuses nuisances sonores. Aux heures de pointe, le mercredi après-midi et le samedi, nous supportons le bruit d'un flux continu de véhicules venant du centre-ville ou se rendant au centre-ville. En outre, cet hiver, nous avons été gêné par une forte odeur de gaz d'échappement qui n'existait pas auparavant;
- l'augmentation importante du trafic crée une situation dangereuse pour les sorties de véhicules. Nous devons notamment « forcer » le passage pour nous engager sur la Rue du Cheminet, puisqu'à certaines heures, c'est un défilé bidirectionnel de voitures qui y circulent. En outre, nous devons supporter l'attitude des automobilistes en transit qui manifestent leur mécontentement, par exemple en klaxonnant, lorsque nous sommes contraints de bloquer le trafic pour rentrer à notre domicile ;
- la sécurité de nos enfants et des centaines d'autres enfants de 4 à 16 ans qui fréquentent les établissements du Cheminet, de Fontenay et de la Fondation Entre-Lacs n'est plus assurée. Le chemin de l'école sur la Rue du Cheminet n'est pas du tout sûr. Certains automobilistes roulent à des vitesses inadaptées (une vitesse de 70 km/heure a ainsi été mesurée par le radar posé pour la rentrée des classes), ne

s'arrêtent pas lorsque les enfants attendent aux passages à piétons pour traverser la route, ni ne respectent le feu rouge du passage à piétons sécurisé. Ces automobilistes sont généralement en transit, pressés de rejoindre le centre-ville ou la zone commerciale en Chamard, et ne se soucient pas des enfants.

Pour ces motifs, nous sollicitons de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains qu'elle prenne rapidement toutes les mesures utiles en vue de réduire le trafic de transit et contraindre les automobilistes en transit entre le centre-ville et la zone en Chamard, et vice versa, à emprunter la Rue de Neuchâtel. Nous nous opposons à ce que la Rue du Cheminet se transforme en « petite ceinture » et ce, dans le prolongement de la Rue du Midi. A cet égard, nous relevons que la Municipalité a décidé d'épargner aux habitants de la Rue de Montagny et de la Rue Saint-Georges les nuisances et l'insécurité qu'elle impose aux seuls habitants de la Rue de Cheminet. Enfin, nous soulignons que la pose d'îlots au milieu de la route et aux passages à piétons ne constituent pas à nos yeux des mesures suffisantes et adéquates. Pour mémoire, nous vous rappelons que lors de la séance publique du 8 mars 2011, la Municipalité avait prévu de créer un périmètre de zone 30 aux abords des établissements scolaires du Cheminet, de Fontenay et de la Fondation Entre-Lacs, en plus de la pose d'îlots. Nous ne pouvons que regretter qu'une telle zone ne voie pas le jour. D'autres mesures doivent être prises à la place, quitte en particulier à rouvrir à la circulation le pont de la Rue de Montagny.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Madame la Présidente du Conseil communal,